

Bien que les femmes médecin soient aujourd'hui en surnombre, elles ne sont de loin pas la norme – le travail de la mws est par conséquent plus important que jamais !

Selon l'article 8 de nos statuts, par le versement d'un don, chaque personne physique peut devenir donateur ou donatrice. Ce statut débute avec le virement, dure une année et s'éteint automatiquement.

**mws medical women switzerland, 8006 Zürich
compte 80-15811-1, IBAN CH96 0900 0000 8001 5811 1
mention: Contribution de donateur ou de donatrice.**

Le mieux pour nous tous, ce serait de soutenir la mws de manière générale. Vous pouvez toutefois aussi mentionner que votre soutien est destiné au travail de relations publiques, aux offres pour les membres ou à nos affiliations à la MWIA et à l'alliance F.

Nos donateurs et donatrices sont désormais aussi mentionnés sur le site Internet : medicalwomen.ch > Affiliation > Donations / legs.

Pour plus d'informations, voir
www.medicalwomen.ch